



CERCLE NAUTIQUE
CALÉDONIEN

INSTRUCTIONS DE COURSE

Régates du Challenge croiseurs 2026



Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien



Préambule : modalité d'inscription

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- *Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs*
- *Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité du bateau*
- *Le certificat de jauge ou de conformité du bateau.*

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de Word Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de la jauge IRC pour les bateaux de la classe IRC.
Un bateau disposant d'un certificat secondaire IRC doit **indiquer à l'autorité organisatrice quel certificat il compte utiliser pour une régate 10 jours avant la régate.**
Toute demande de revalidation, nouveau certificat ou de modification doit être envoyée à l'autorité organisatrice au moins 10 jours avant la date de la régate.
- 1.4 L'armement de sécurité des voiliers participant aux régates doit être conforme à la division 240.
- 1.5 Navigation nocturne du coucher au lever du soleil :
 - (a) Les feux de navigation réglementaires doivent être allumés.
 - (b) Lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quelle amure l'autre bateau se trouve, il doit se tenir à l'écart de ce bateau.
 - (c) Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition de « place » comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité).
- 1.6 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.
- 1.7 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal 77.
- 1.8 L'annexe WP : règles pour waypoint s'applique
- 1.9 L'annexe T : conciliation s'applique

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.



3 COMMUNICATON AVEC LES CONCURENTS

- 3.1** Le PC course est situé à la base nautique Gilbert SUTTER du Cercle Nautique Calédonien.
- 3.2** Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la base nautique Gilbert SUTTER du Cercle Nautique Calédonien ainsi que sur le site internet du CNC et sur le groupe WhatsApp Challenge croiseurs accessible en suivant ce lien : <https://chat.whatsapp.com/IqvnGJqYaOvIRTiM6zyWuW>

Ou ce QR Code



Challenge Croiseurs CNC

Groupe WhatsApp



- 3.3** Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4 CODE DE CONDUITE

- 4.1** Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2** Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5 SIGNAUX A TERRE

- 5.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la base nautique Gilbert SUTTER du Cercle Nautique Calédonien.
- 5.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.



6 PROGRAMME DES COURSES

- 6.1** Les dates des courses sont précisées en **Annexe A**.
- 6.2** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **Annexe A**.
- 6.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au **moins trois minutes** avant l'envoi du signal d'avertissement.

7 CLASSES ET SOUS-CLASSE

Trois classes sont admises :

- Monocoque – temps compensé IRC overall et par classes, telles que définies dans l'avis de course.
- Monocoque – temps réel
- Multicoque – temps réel

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe C**.

9. LES PARCOURS

- 9.1** Les parcours sont décrits en **Annexe C** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2** Pour les parcours côtiers, le numéro du parcours sera annoncé le vendredi précédent la course sur le groupe WhatsApp. Cette annonce n'a qu'une valeur indicative, le parcours à réaliser sera celui affiché à l'arrière du bateau du Comité de course au plus tard au signal d'avertissement.
- 9.3** Pour les parcours techniques (bananes), la flamme numérique du numéro du parcours sera hissée sur le bateau du Comité de course au plus tard au signal d'avertissement.

10 MARQUES

- 10.1** Les marques sont précisées en **Annexe C**.

- 10.2** Sauf à une porte, un bateau du Comité de Course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones réglementées qui sont interdites à la navigation.



12 LE DÉPART

- 12.1** La ligne de départ est définie en **annexe C**.
- 12.2** Un départ sera donné pour chaque classe d'IRC telles que définies dans l'avis de course.
- 12.3** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5** Signaux d'avertissement :

IRC 2	IRC 1
IRC 2	IRC 1

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Parcours Technique (banane) :

- (a) Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).
- (b) Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

13.2 Parcours côtier :

Le pavillon "O" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : **après le passage de cette marque**, rejoignez la ligne d'arrivée (annexe C). Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

14 L'ARRIVÉE

14.1 Arrivée des Parcours Techniques (banane) :

La ligne d'arrivée est définie en annexe C.

14.2 Arrivée des Parcours côtiers :

- (a) La ligne d'arrivée est définie en annexe C.
- (b) Chaque concurrent, devra s'annoncer par VHF en approche de la ligne d'arrivée pour permettre aux bénévoles d'effectuer le pointage. Les bateaux qui arrivent de nuit doivent éclairer leurs numéros de voile.
- (c) Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.



15 SYSTEME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pénalités de remplacement pour une infraction autres que :
- Les règles du chapitre 2,
 - La règle 28,
 - La règle 31,
- Les pénalités pourront aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification.
- 15.2 L'ensemble des pénalités en pourcentage sera calculé selon la règle 44.3(c).
- 15.3 Pour les **Parcours Techniques** (banane), la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16 TEMPS LIMITES

Les temps limites sont précisés en **annexe C**.

17 DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.2 **Temps limite de réclamation :**
Le temps limite de réclamation est de deux heures après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Les formulaires de réclamation sont disponibles à la base nautique Gilbert SUTTER du Cercle Nautique Calédonien **et/ou** au secrétariat du jury situé au lounge du Cercle Nautique Calédonien, à l'étage du 3 mâts.
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions peuvent avoir lieu à la base nautique Gilbert SUTTER ou au lounge du Cercle Nautique Calédonien. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

Les classements sont précisés **Annexe C**.

19 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 **Etablissement des risques :**
la RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



19.2 Inscription du bateau et de l'équipage :

La liste de l'équipage (nom, prénom, numéro de licence) doit être communiquée au secrétariat du Cercle Nautique Calédonien avant l'heure limite définie dans l'Avis de Course.

19.3 Emargement départ :

Les bateaux inscrits à la régate doivent impérativement se présenter à proximité du bateau comité avec tout l'équipage sur le pont et procéder à un appel VHF canal 77 ou en hélant au plus tard 10 min avant le signal d'avertissement.

Un concurrent qui n'observerait pas l'une de ces exigences, sera pénalisé de 10 % du nombre des inscrits, sans instruction. Ceci modifie la règle 63.1, A4 et A5 des RCV.

19.4 Abandon :

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible sur le canal VHF 77 ou par sms au 90.63.05 (Lucas) / 98.70.11 (Lauren).

19.5 Veille VHF :

Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF en état de marche et pouvoir être appelés par le Comité de Course pendant le déroulement d'une course sur les canaux 16 ou 77.

Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences, pourra être pénalisé de 10 % du nombre des inscrits.

20 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 Tout changement d'équipage n'est pas autorisé sans l'approbation du président du Comité de course. Les demandes de changement d'équipage devront être formulées au plus tard 2 heures avant le départ de la première course du jour.

20.2 Tout bateau n'ayant pas satisfait aux articles 19.2 des IC ou 2.7 ou 2.8 de l'AC sera considéré "hors course" (D.N.C) sans instruction. Ceci modifie les règles 63.1, A4 et A5.

20.3 Le nombre de membres d'équipage ne peut varier au cours d'une régate et doit être conforme, au moment du signal d'avertissement de la première course, au nombre de personnes inscrites sur la fiche d'inscription du bateau.

21 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

22 BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course, les bateaux Commissaires et de sécurité arboreront le pavillon du Cercle Nautique Calédonien.



23 ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courrent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs.

25 PRIX

Les classements de chaque régate du challenge seront affichés au tableau officiel.

Un prix sera remis aux trois premiers de chaque classe du challenge.



ANNEXE A : CALENDRIER DES RÉGATES

Dates :

Régates du challenge :

Prologue : samedi 21 février 2026 (côtier)

- ✓ Régate Challenge 1 : le samedi 21 mars 2026 (bananes)
- ✓ Régate Challenge 2 : le samedi 25 avril 2026 (côtier)
- ✓ Régate Challenge 3 : le samedi 18 juillet 2026 (bananes)
- ✓ Régate Challenge 4 : le samedi 29 aout 2026 (côtier)
- ✓ Régate Challenge 5 : le samedi 19 septembre 2026 (bananes)
- ✓ Régate Challenge 6 : le samedi 21 novembre 2026 (côtier)

Régates côtières :

Départ prévu à 13h15 pour la classe IRC2

Départ prévu à 13h45 pour la classe IRC1

Régates parcours construit :

1^{er} départ prévu à 13h30 pour la classe IRC2

1^{er} départ prévu à 13h35 pour la classe IRC1

ANNEXE B : CLASSEMENTS

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

B.1 Classement de chaque régate :

Il y aura pour chaque régate un classement :

- Monocoque – IRC toute catégorie
- Monocoque – temps réel toute catégorie
- Multicoque – temps réel toute catégorie

Pour les régates dont les parcours sont techniques (bananes) :

- Le classement de chaque régate sera obtenu par somme des scores de chaque course de la régate suivant le système de points à minima de l'annexe A des RCV.
- Une (1) course devra être validée pour valider la régate.
- Courses retirées : quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.

B.2 Classement général du Challenge :

- (a) Chaque régate fait l'objet d'un classement.
- (b) Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des régates de chaque bateau, moins son plus mauvais résultat. **Le prologue ne compte pas dans le classement du challenge annuel.**
- (c) Si un bateau ne participe pas à une régate alors il reçoit pour cette régate, le nombre total d'inscrit à la régate +1.



ANNEXE C : PARCOURS

C1 Parcours techniques (Bananes)

C.1.1 Le Pavillon « R  » sera envoyé sur le bateau comité.

C.1.2 La zone de régate peut être en face de la baie des Citrons, de l'anse aux bœufs ou ses alentours.

C.1.3 Les parcours techniques (Bananes)

Parcours 1: Flamme numérique n°1

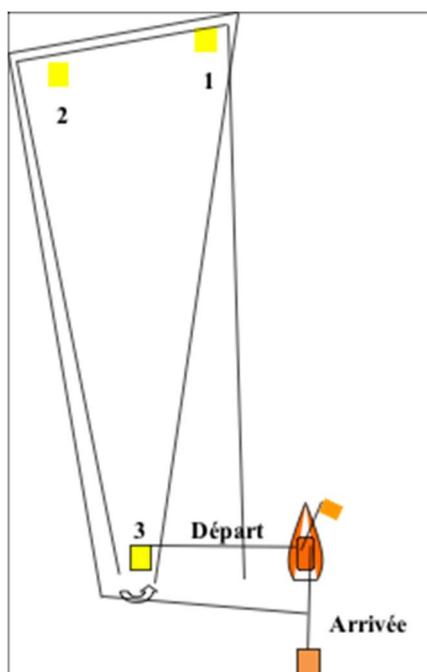
Départ, 1 - 2 - 3 - Arrivée

Parcours 2: Flamme numérique n°2

Départ, 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Parcours 3: Flamme numérique n°3

Départ, 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée



C.1.4 Marques de parcours :

Les marques n° 1 et 2 sont des bouées cylindriques jaunes

La marque n°3 est une bouée cylindrique blanche.

La marque d'arrivée est une bouée « frite » d'entraînement.

Les marques 1, 2 et 3 sont à contourner en les laissant à bâbord.

C.1.5 La ligne de départ est définie par le côté parcours de la marque de départ : marque n°3 et le mât arborant un pavillon orange du bateau du Comité de Course.

C.1.6 La ligne d'arrivée est définie par le côté parcours de la marque d'arrivée et le mât arborant un pavillon bleu du bateau du Comité de Course.

C.1.7 Le temps limite :

(a) Le temps limite pour effectuer le parcours et finir est de 45 minutes.

(b) Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).



C2 Parcours côtiers :

C2.1 Zone de départ : la zone de départ peut être située en face de la baie des citrons ou de l'anse aux bœufs en fonction du parcours.

C2.2 Les marques des parcours côtiers sont :

- Marques du parcours : Balisage et éléments naturels
- Bouée de dégagement : Bouée cylindrique jaune
- Marque de départ : Bouée cylindrique blanche
- Marque d'arrivée : Bouée tonne des militaires

C2.3 Bouée de dégagement : L'envoi du pavillon "D"  sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé sur le bateau Comité signifie que la bouée de dégagement est à contourner à TRIBORD. Ceci modifie « Signaux de course » des RCV. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner à BÂBORD. Ceci modifie « Signaux de course » des RCV.

C.2.4 La ligne de départ est définie par le côté parcours de la marque de départ et le mât arborant un pavillon orange du bateau du Comité de Course.

C.2.5 La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un pavillon bleu, à bord d'un bateau du Comité de Course ou sur la digue du CNC, et le côté parcours de la marque d'arrivée. **Lorsque l'arrivée est en baie de l'Orphelinat, la bouée tonnes des militaires est marque d'arrivée et est à laisser à bâbord.**

C.2.6 Lorsque **l'arrivée est en baie de l'Orphelinat**, les balises latérales verte (pos WGS 84 : 22°17.18S 166°25.56E) et rouge (pos WGS 84 : 22°17.00S 166°25.66E) constituent une porte à franchir.

C.2.7 Le temps limite:

- (c) Le temps limite pour effectuer le parcours et finir est de 15 minutes par mile.
- (d) Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 8 min par mile après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).



C2.8 Zone d'exclusion :

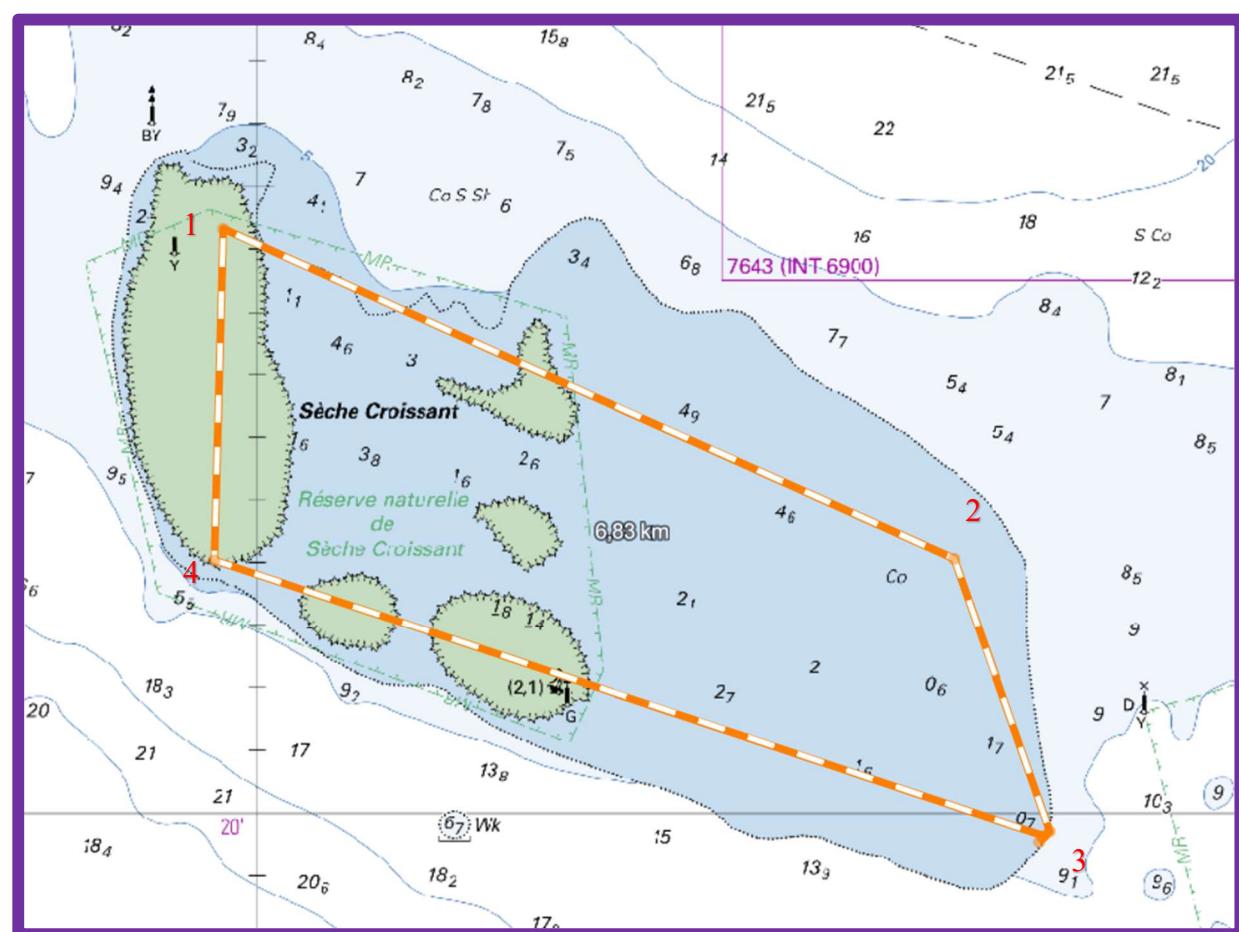
Il existe une zone d'exclusion autour du récif de sèche croissant.

Les positions GPS utilisent le WGS84 Degrés, minutes décimales.

Les bateaux ne devront pas traverser les lignes entre WPT 1 et WPT 2 ; WPT 2 et WPT 3 ; WPT 3 et WPT 4 ; WPT 4 et WPT 1.

Chaque ligne est un obstacle selon les RCV.

WPT 1 :	approx.	166°21,900'	E	-	22°19,090'	S
WPT 2 :	approx.	166°23,200'	E	-	22°19,580'	S
WPT 3 :	approx.	166°23,370'	E	-	22°20,050'	S
WPT 4 :	approx.	166°21,920'	E	-	22°19,570'	S





C.2.9 Les parcours côtiers :

Parcours 1 : 17 MN :

Départ

1. L'îlot Maitre à contourner à tribord
2. Balise rouge à l'entrée du Port de Nouméa à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 2 : 23,5 MN :

Départ

1. Balise rouge de Basse Kaui à contourner à bâbord
2. Balise de réserve Nord de l'îlot Signal à contourner à bâbord
3. Balise latérale rouge N°4 à laisser à bâbord
4. L'îlot Freycinet à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 3 : 21,5 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord
2. Balise latérale verte N°5 à contourner à tribord
3. Balise latérale rouge N°4 et récif de Prony à contourner à bâbord
4. Balise rouge de basse Kaui à contourner à bâbord
5. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 4 : 20 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Cardinale Nord des 4 bancs du Nord à laisser à tribord
3. Cardinale Est des 4 bancs du Nord à contourner à tribord
4. Cardinale Ouest des 4 bancs du Nord à contourner à tribord
5. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 5 : 21 MN :

Départ

1. Ilot Maitre à contourner à tribord
2. Balise latérale rouge N°4 à contourner à tribord
3. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 6 : 19 MN :

Départ

1. L'îlot Maitre à contourner à tribord
2. Récif Crouy à contourner à bâbord
3. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 7 : 17,5 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à tribord
2. Balise latérale verte N°5 à contourner à bâbord
3. Balise de réserve Nord-Ouest de l'îlot Maitre à laisser à bâbord

Arrivée



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

Parcours 8 : 19 MN :

Départ

1. L'ilot maître à contourner à tribord
2. Balise latérale verte N°3 à contourner à tribord
3. Balise Nord-Est de la réserve de l'ilot Larégnère à laisser à tribord
4. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à laisser à bâbord

Arrivée

Parcours 9 : 16 MN :

Départ

1. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à bâbord
2. Balise de réserve Sud de la réserve de l'ilot Canard / au sud du récif Ricaudy à laisser à bâbord
3. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** dans la baie de Saint Marie à contourner à tribord
4. L'ilot Maitre à contourner à tribord
5. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 10 : 22 MN :

Départ

1. Balise rouge de l'entrée du port de Nouméa à contourner à bâbord
2. L'ilot Maitre à contourner à tribord
3. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à laisser à bâbord
4. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord
5. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot maître à laisser à bâbord

Arrivée

Parcours 11 : 15 MN :

Départ

1. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à bâbord
2. **Waypoint approx. 22°22.740'S 166°30.530'E** à un haut fond, au Nord des 4 bancs du Nord à contourner à tribord
3. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 12 : 19 MN :

Départ

1. Balise verte de l'ilot Canard à laisser à tribord
2. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord
3. Balise de réserve Sud-Ouest de l'ilot Maitre à contourner à bâbord
4. Balise de réserve Nord-Ouest de l'ilot Maitre à contourner à tribord
5. Balise de réserve Nord de l'ilot Maitre à laisser à tribord
6. L'ilot Maitre à contourner à tribord

Arrivée



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

Parcours 13 : 16 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Balise de réserve Sud de la réserve de l'îlot Canard / au sud du récif Ricaudy à laisser à bâbord
3. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** dans la baie de St Marie à contourner à tribord
4. Balise de réserve Sud de la réserve de l'îlot Canard / au sud du récif Ricaudy à laisser à tribord
5. Balise verte de l'îlot Canard à contourner à bâbord
6. L'îlot Maitre à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 14 : 25 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. **Waypoint approx. 22°22.740'S 166°30.530'E** à un haut fond, au Nord des 4 bancs du Nord à contourner à tribord
3. Balise latérale rouge N°4 à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 15 : 19 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Balise de réserve Sud de la réserve de l'îlot Canard / au sud du récif Ricaudy à laisser à bâbord
3. **Waypoint approx. 22°17.847'S 166°28.371'E** dans la baie de St Marie à contourner à tribord
4. Ilot Uéré à laisser à bâbord
5. Ilots petit fourmi à contourner à tribord
6. Récif Tamanou à laisser à tribord
7. Balise verte de Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 16 : 22 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Cardinale Ouest des 4 bancs du Nord à contourner à bâbord
3. Cardinale Est des 4 bancs du Nord à contourner à bâbord
4. Cardinale Nord de Basse Prévoyante à contourner à bâbord
5. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 17 : 23 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. L'îlot Uéré à laisser à bâbord
3. Ilot petit fourmi à contourner à tribord
4. L'îlot Porc-épic à contourner à tribord
5. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord

Arrivée



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

Parcours 18 : 22 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Cardinale Nord de la Basse Prévoyante à contourner à bâbord
3. Le danger isolé de la Basse Calédonienne à contourner à bâbord
4. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 19 : 25 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. Le récif Tamanou à laisser à bâbord
3. Ilot petit fourmi à contourner à tribord
4. Cardinale Nord de la Basse Prévoyante à contourner à bâbord
5. Le danger isolé de la Basse Calédonienne à contourner à bâbord
6. Le récif Tamanou à laisser à tribord
7. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 20 : 24 MN :

Départ

1. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à bâbord
2. **Waypoint approx. 22°22.740'S 166°30.530'E** à un haut fond, au Nord des 4 bancs du Nord à contourner à bâbord
3. Cardinale Est du récif de Tamanou et son récif à contourner à bâbord
4. L'îlot Maitre à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 21 : 22 MN :

Départ

1. Balise verte de Canard à laisser à bâbord
2. Récif Ka à contourner à tribord
3. Balise verte de l'îlot Canard à laisser à tribord

Arrivée

Parcours 22 : 10 MN :

Départ

1. Cardinale Nord de Sèche Croissant à contourner à bâbord
2. Balise de réserve Nord-Ouest de l'îlot Maitre à contourner à bâbord

Arrivée

Parcours 23 : 10 MN :

Départ

1. L'îlot Maitre à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 24 : 11 MN :

Départ

1. Balise latérale rouge N°4 à contourner à tribord

Arrivée

Parcours 25 : 12 MN :

Départ

1. Balise latérale verte N°5 à contourner à tribord

Arrivée



Annexe WP

Règles pour Waypoints

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.



ANNEXE T CONCILIATION

Cette annexe s'applique uniquement si l'avis de course ou les instructions de course le précisent. La conciliation ajoute une étape supplémentaire à la procédure de résolution des réclamations mais peut supprimer la nécessité de quelques instructions, accélérant ainsi la procédure pour des épreuves où de nombreuses réclamations sont attendues.

T1 PÉNALITÉS POST-COURSE

- (a) À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- (b) Une Pénalité Post-course est une Pénalité en points de 30 %, calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c). Cependant, la règle 44.1(a) s'applique.
- (c) Un bateau accepte une Pénalité Post-course en remettant au conciliateur ou à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

T2 RÉUNION DE CONCILIATION

Une réunion de conciliation aura lieu avant l'instruction d'une réclamation pour chaque incident ayant donné lieu à une réclamation par un bateau, impliquant une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31, mais uniquement si chaque partie est représentée par une personne qui était à bord au moment de l'incident. Aucun témoin ne sera autorisé. Cependant, si le conciliateur décide que la règle 44.1(b) peut s'appliquer ou que la conciliation n'est pas appropriée, la réunion n'aura pas lieu, et si une réunion est en cours, elle sera close.

T3 AVIS DU CONCILIATEUR

En s'appuyant sur les dépositions des représentants, le conciliateur émettra un avis sur la décision probable du jury :

- (a) la réclamation n'est pas recevable ;
- (b) aucun bateau ne sera pénalisé pour avoir enfreint une règle, ou
- (c) un ou plusieurs bateaux seront pénalisés pour avoir enfreint une règle, en identifiant les bateaux et les pénalités.

T4 RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCILIATION

Après que le conciliateur a émis un avis,

- (a) un bateau peut accepter une Pénalité Post-course, et
- (b) un bateau peut demander à retirer sa réclamation. Le conciliateur peut alors agir au nom du jury conformément à la règle 63.1 pour autoriser le retrait.

Sauf si toutes les réclamations concernant l'incident sont retirées, une instruction de réclamation aura lieu.